

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Procurations : 2
Votants : 20

N° 2023 6 14

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS le 20 octobre à 18 H 00**, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2023

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, COTTAVE-CLAUDET, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, RIGAL ROOU et SALOMÉ.

A donné pouvoir :

M. CAPY à M. COTTAVE-CLAUDET

Mme SANEGRE à Mme PONS

Absents excusés :

Mmes BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE et THIOUX.

Mrs DARDIER, DEJEAN, DELGENES et FONTA.

Secrétaire de séance : Émilie BELMAS

OBJET : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : CCPAP : présentation du bilan d'activité et du compte administratif de l'année 2022

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale doivent adresser chaque année à chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement ainsi que son compte administratif.

Monsieur le Maire donne lecture des principaux points du bilan d'activité et du compte administratif de la Communauté des Communes des Portes d'Ariège Pyrénées.

Après présentation du bilan d'activité et du compte administratif, le conseil municipal à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation du bilan d'activité et du compte administratif de l'année 2022 qui a été approuvé par la CCPAP lors du conseil communautaire du 6 juillet 2023.
- **PRECISE** que le bilan d'activité et le compte administratif seront mis à disposition au secrétariat au horaires d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi de 8H à 12H et de 13H40 à 17H15.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSBIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 23 octobre 2023

Le Maire,
Louis MARETTE

La secrétaire de Séance,
Émilie BELMAS

